

ment cette amploy. Je suis cependant toujours prest à aller partout où il lui plaira me destiner, n'ayant d'autre but que de luy prouver une entière soumission à ses ordres. ”¹⁵

La lettre de M. d'Ailleboust eut un bon effet sur le ministre puisque, le 1er mars 1749, il était choisi comme lieutenant de roi de l'île Royale.

En 1750, M. d'Ailleboust recevait une gratification de 800 livres en considération de ses services pendant le siège de Louisbourg, en 1745, et du dommage subi par ses propriétés. On avait pris cinq ans pour l'indemniser de ses pertes !

Dans sa lettre du 4 novembre 1751, le comte de Raymond, gouverneur de l'île Royale, disait :

“ M. d'Ailleboust, lieutenant de Roy, est un ancien et bon officier. Il demanderait à passer à la lieutenance de Roy de l'isle St-Jean; mais je suis persuadé que si le ministre le fait lieutenant-colonel du corps dont j'ai proposé la nouvelle formation, il aimera mieux rester icy puisqu'il réunirait les deux emplois ensemble, d'ailleurs je crois qu'il conviendrait bien de mettre à l'isle St-Jean un officier qui eût servy dans les troupes de France. ”

En 1753, au départ pour la France du gouverneur de Raymond, M. d'Ailleboust prit temporairement le commandement de l'île Royale.

Le 1er avril 1754, M. d'Ailleboust était nommé lieutenant de roi des Trois-Rivières, pour remplacer le chevalier de Gannes mort avant d'avoir pris son poste.

L'année suivante, en 1755, le gouverneur de Vaudreuil proposait M. d'Ailleboust pour remplacer le chevalier de Longueuil à la lieutenance de roi de Québec. Il écrivait au ministre :

¹⁵ *Idem*, série F., vol. 92, p. 157.